Conditions générales pour les groupes de jeux en forêt

Groupe de jeu en forêt
Le groupe de jeu en forêt est une structure d'accueil de la petite enfance qui fonctionne selon la pédagogie par la nature. Il favorise le développement global de l'enfant par la stimulation des sphères cognitive, émotionnelle, sociale et motrice. Il a lieu en plein air toute l'année. 35 sorties sont prévues par année.

Association *à l'aire libre - Waldkinder*
Le groupe de jeu en forêt est une offre de l'association *à l'aire libre - Waldkinder* pour les enfants en âge préscolaire. Il se trouve sous la responsabilité légale de l'association *à l'aire libre - Waldkinder*, dont le siège est à l'adresse de la présidente. L'Association veille à la bonne marche des groupes de jeu. Les familles dont les enfants fréquentent le groupe de jeu deviennent automatiquement membres de l'association. Les groupes de jeux sont agréés par le SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg).

Inscriptions et temps d'essai
Les inscriptions se font au moyen du formulaire d'inscription disponible sur le site internet de l'association (www.alairelibre.ch).
Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée. Jusqu'à fin mars, les inscriptions des enfants fréquentant déjà un groupe de jeux ainsi que celles de leur frères et sœurs sont prioritaires.
S'il y a suffisamment d'inscriptions, un deuxième groupe peut être ouvert. Nous vous confirmerons jusqu'à fin juin si votre enfant pourra participer au groupe de jeux en forêt. En règle générale, l'entrée de l'enfant au groupe de jeu se fait au début de l'année scolaire. En accord avec les animatrices, les enfants peuvent être admis également en cours d'année. Les 4 premiers jours comptent comme temps d'essai Si un enfant quitte le groupe, le premier mois sera facturé dans sa totalité.

Fréquentation et retrait
Les parents sont priés d'envoyer régulièrement leur enfant au groupe de jeu et de respecter les horaires. En cas d'empêchement, il y a lieu d'avertir l'animatrice suffisamment tôt.
En règle générale les parents inscrivent leur enfant au groupe de jeu pour une année scolaire entière. Des exceptions peuvent être accordées pour des retraits anticipés au 31 décembre ou au 31 mars, uniquement sur la base d'une demande écrite qui doit être adressée à la personne responsable au plus tard deux semaines à l'avance.

Tarifs
Le tarif pour le groupe de jeu se monte à Fr. 200.- par mois pour les groupes de 5h. Sont compris dans ce tarif, les collations, les repas de midi et le matériel. Sont facturés au total 10 mensualités, de septembre à juin pour un total de 35 sorties.
Un rabais de 30% est accordé pour le 2ème enfant d'une même famille.
La finance d'inscription est de Fr. 30.-. L'inscription est validée lorsque ce montant est payé. Pour toute annulation, un montant de Fr. 100.- est facturé entre le 15 juin et le 31 juillet, Fr. 200.- au mois d'août.

Mode de paiement
La facture globale est envoyée en début d'année et est accompagnée de 10 bulletins de versement, payables pour le 10 de chaque mois, ceci de septembre à juin.
Les montants ne sont pas remboursés en cas d'absence.

Collaboration avec les parents
2 à 3 rencontres en famille sont proposées en cours d'année.
Un entretien personnalisé avec les parents est proposé durant l'année scolaire. Cela permet l'échange des impressions et des observations afin d'avoir une image plus complète de l'enfant et pouvoir ainsi mieux le soutenir dans son développement.

Changement de programme
En cas de conditions météorologiques extrêmes lorsque la forêt représente un danger pour les enfants (tempête, fortes chutes de neige), un changement de programme peut être proposé par les animatrices. Dans pareil cas, des activités en dehors de la forêt peuvent être organisées. Les animatrices peuvent aussi proposer une date de remplacement.

Vacances et jours de congé
Les groupes de jeu en forêt se déroulent de début septembre à fin juin. Durant l'année scolaire, le calendrier des vacances scolaire du district dans lequel se déroule le groupe de jeu est appliqué.
(http ://www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm)

Assurances
Les assurances accident et RC de l'enfant sont de la compétence des parents. L'association décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.

Conditions générales pour les mercredis et samedis en forêt, les camps et autres activités ponctuelles

Offre
A côté des groupes de jeux hebdomadaires, l'association à l'aire libre-Waldkinder propose des activités mensuelles en forêt et des camps pour des enfants en âge scolaire (1h-8h).

Inscription
Les inscriptions se font au moyen du formulaire d'inscription via le site internet de l'association (www.alairelibre.ch). Elles sont prises en compte par ordre d'arrivée.
Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée. Jusqu'à fin mars, les inscriptions des enfants fréquentant déjà un groupe de jeux ainsi que celles de leur frères et sœurs sont prioritaires.
Les inscriptions sont confirmées aux participant/es par e-mail au plus tard trois semaines avant le début de l'activité. Les détails concernant l'activité (équipement, rendez-vous, liste des enfants inscrits, ...) seront transmis aux participant/es deux semaines avant l'activité.
En cas de nombre insuffisant d'inscrits, une activité peut être annulée. Dans ce cas, les personnes inscrites sont informées par e-mail au plus tard trois semaines avant l'activité prévue.

Les participant/es recevront une facture, accompagnée d'un bulletin de versement leur permettant de s'acquitter du montant de l'activité.
Pour toutes les activités, un rabais de 30% est accordé pour le 2e enfant d'une même famille inscrit dans la même activité.
En cas de désistement après le délai d'inscription, le montant ne sera pas remboursé. Par contre, une autre activité pourra être choisie en remplacement, dans la limite des places disponibles et en s'acquittant, le cas échéant, de la différence de prix.

Repas
Sauf exception, l'association *à l'aire libre – Waldkinder* fournit la nourriture. Les enfants amènent leur boisson, leurs couverts et leurs services.

Assurances
Les participant/es s'assurent personnellement contre les accidents.
L'association à l'aire libre – *Waldkinder* décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de matériel.
En cas de conditions météorologiques extrêmes, les animatrices se réservent le droit d'annuler ou de déplacer une activité. En cas d'annulation, le montant complet sera remboursé.

Novembre 2020